



Site classé

Date de protection : 22 août 2013 ~ Superficie : 135 ha

Château de la Grange et son parc

Communes de Manom et Thionville

Le château de La Grange à Manom constitue l'un des plus beaux châteaux lorrains du 18^{ème} siècle. Il est situé sur les premiers contreforts de la Vallée de la Moselle, aux portes de Thionville sur le ban communal de Manom.

Ce château a été construit entre 1715 et 1730 sur les fondations d'une ancienne maison forte dont subsistent les douves et le sous-sol avec sa cuisine voûtée. Cette construction de structure assez massive serait l'œuvre de l'architecte parisien Robert de Cotte. C'est une construction à la française, avec un seul étage et des toits mansardés. Ce château est situé en bordure sud des terres du domaine qui comprend de vastes prairies, des vergers et des bois. Cet ensemble laisse une douce impression de campagne alors que les portes de Thionville et Manom sont à proximité immédiate. Il s'agit d'un des monuments privés les plus visités de Moselle. La restauration de ses jardins dans le cadre de l'opération "Jardins sans Limites" n'a fait qu'accroître cette notoriété.

Racheté aux Gomé des Hazards en 1750 par le marquis Fouquet, la Grange appartient depuis à

la même famille. Le parc a été autrefois un jardin botanique dont il reste aujourd'hui quelques témoins tels que des cyprès chauves monumentaux, des noyers d'Amérique, un Ginkgo biloba et quelques hêtres pourpres. Le château de la Grange, ses dépendances et ses terres, forment un bel ensemble préservé des atteintes du temps. Les terres hautes offrent des vues lointaines sur la vallée de la Moselle. À l'arrière du château, une vaste pelouse à l'anglaise sert de faire-valoir à de beaux arbres, tandis qu'à l'avant, une longue allée de tilleuls débouche sur un étang dont l'île porte le mausolée de la famille, sous forme de petit temple néo-grec. Aux confins du parc, la maison d'Alger domine prés et vergers. Son nom vient sans doute d'une grange aux Poissons installée là au Moyen Âge, à proximité d'un étang.



Allée d'entrée au château

Critères de classement

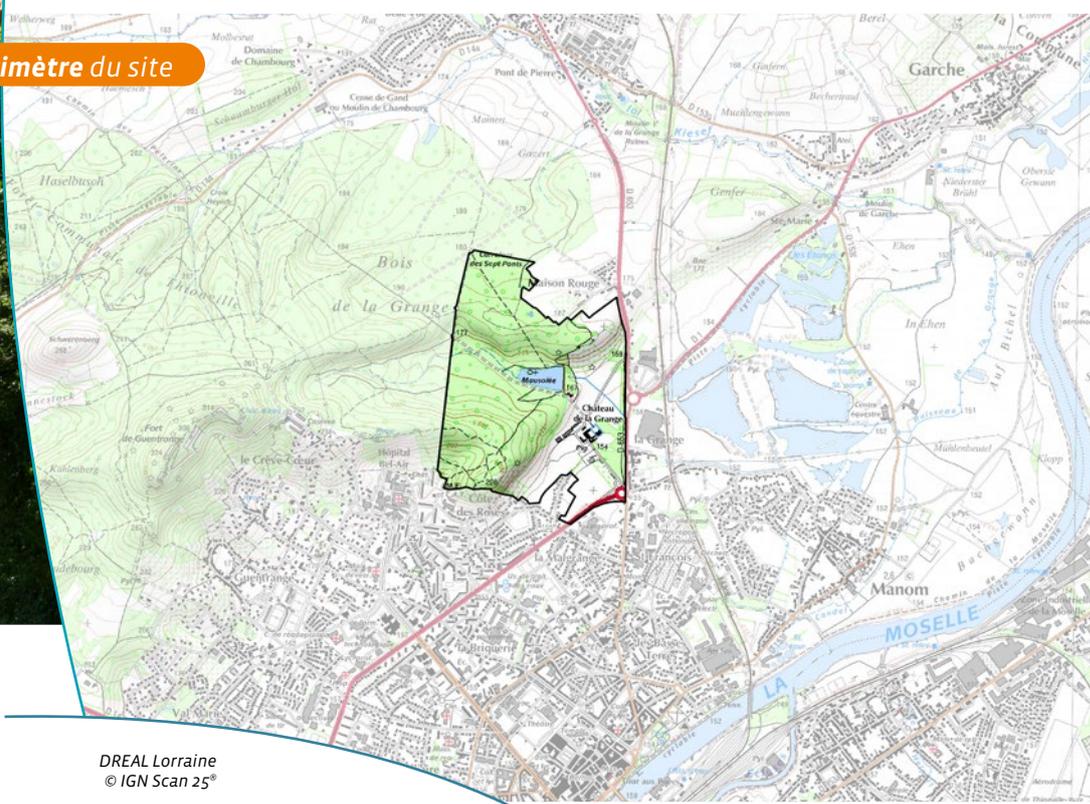
→ Historique et pittoresque



Château de la Grange et son parc



Périmètre du site



DREAL Lorraine
© IGN Scan 25^e

500 m

- 1 ~ Etang du domaine
- 2 ~ Temple de l'Amour
- 3 ~ Serres du jardin des Prairiales
- 4 ~ Maison d'Alger

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Monument Historique

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.

Pour plus d'informations

www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr — Rubrique Ressources et Milieux Naturels

Contact srmn.dreal-lorraine@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 56 42 64

